

## LE PRÉSENT DOCUMENT EST UNE PROPOSITION SUPPLÉMENTAIRE.

La Proposition d'assurance responsabilité erreurs et omissions (risques divers) doit également être dûment remplie, datée et signée.

Veillez y joindre un exemplaire des documents suivants : (i) contrats types; (ii) contrats types de nolisement; (iii) documents marketing et brochures.

### 1. Renseignements généraux

- (a) Nom du proposant : \_\_\_\_\_
- (b) Le proposant est-il : (i) franchiseur? Oui Non (ii) franchisé? Oui Non
- (c) Indiquer le nombre d'agents titulaires d'un permis au service du proposant : (i) Employés : \_\_\_\_\_ (ii) Entrepreneurs indépendants : \_\_\_\_\_
- (d) Pour le revenu brut indiqué à la question 6(b) de la Proposition d'assurance responsabilité erreurs et omissions (risques divers), préciser le total des commissions annuelles : \_\_\_\_\_ \$
- (e) Indiquer le pourcentage approximatif des ventes de l'an dernier provenant de chacune des activités suivantes (**le total doit être de 100 %**) :
- (i) Voyages au détail \_\_\_\_\_ % - Le cas échéant, remplir la **section 2**.
- (ii) Voyages à forfait ou en gros \_\_\_\_\_ % - Le cas échéant, remplir la **section 3**.

### 2. Renseignements sur les voyages au détail

- (a) Indiquer le pourcentage approximatif des ventes de l'an dernier provenant de chacun des services suivants (**le total doit être de 100 %**) :
- (i) Transport par avion, train, autobus ou autre \_\_\_\_\_%
- (ii) Voyages organisés \_\_\_\_\_%
- (iii) Planification de réunions et d'événements \_\_\_\_\_%
- (iv) Croisières \_\_\_\_\_%
- (v) Forfaits en centre de villégiature \_\_\_\_\_%
- (vi) Assurance et produits connexes \_\_\_\_\_%

**Fournir une description :**

### 3. Renseignements sur les voyages à forfait ou en gros

- (a) Indiquer le pourcentage approximatif des ventes de l'an dernier provenant de chacun des services suivants (**le total doit être de 100 %**) :
- (i) Voyages auto-organisés \_\_\_\_\_%
- (ii) Voyages en gros \_\_\_\_\_%
- (iii) Autres \_\_\_\_\_%

**Fournir une description :**

# Proposition supplémentaire pour agents de voyages

## 3. Renseignements sur les voyages à forfait ou en gros

(b) Indiquer le pourcentage approximatif de ces ventes provenant de chacun des services suivants :

- |   |         |
|---|---------|
| (i) Planification de réunions et d'événements | _____ % |
| (ii) Voyages de groupe                        | _____ % |
| (iii) Voyages de motivation                   | _____ % |
| (iv) Voyages pour étudiants                   | _____ % |
| (v) Voyages d'aventure ou de sports extrêmes  | _____ % |

(c) La société mère, la filiale ou la société affiliée du proposant organise-t-elle des voyages? Oui Non

(d) Pour chaque région, indiquer le pourcentage de réunions ou de voyages offerts par le proposant (**le total doit être de 100 %**) :

National - Canada \_\_\_\_\_ % National - États-Unis \_\_\_\_\_ % International \_\_\_\_\_ %

(i) Pour les réunions ou voyages nationaux, indiquer les trois destinations principales :

(ii) Pour les réunions et voyages internationaux, indiquer le pourcentage des ventes brutes attribuable à chacune des destinations suivantes (**le total doit être de 100 %**) :

Afrique	_____ %	Amérique du Sud	_____ %
Arctique/Antarctique	_____ %	Asie (sauf du Sud-Est)	_____ %
Asie du Sud-Est	_____ %	Australie/Nouvelle-Zélande	_____ %
Caraïbes	_____ %	Europe de l'Est	_____ %
Europe de l'Ouest	_____ %	Mexique	_____ %
Moyen-Orient	_____ %	Autres :	_____ %

(iii) Indiquer le pourcentage des ventes brutes attribuable à chacune des destinations suivantes :

Afghanistan	_____ %	Birmanie (Myanmar)	_____ %
Colombie	_____ %	Haiti	_____ %
Inde	_____ %	Indonésie	_____ %
Iraq/Iran	_____ %	Israël	_____ %
Pakistan	_____ %	Soudan du Sud	_____ %

(e) Le proposant conclut-il des contrats de nolisement avec les types d'entreprises suivantes?

Transporteurs aériens?	Oui	Non	Croisiéristes ou transporteurs maritimes?	Oui	Non
------------------------	-----	-----	---	-----	-----

**Dans l'affirmative, préciser (destination, description du voyage, etc.) :**

## 4. Gestion des risques

(a) Parmi les mesures de prévention des sinistres ou de gestion des risques suivantes, indiquer celles qui sont en place :

- |   |     |     |
|---|-----|-----|
| (i) Avis ou clauses de non-responsabilité dans les brochures et documents de voyage | Oui | Non |
| (ii) Collecte de l'attestation d'assurance de chaque fournisseur                    | Oui | Non |

# Proposition supplémentaire pour agents de voyages

## 4. Gestion des risques

(iii) Représentants sur place	Oui	Non
(iv) Ligne d'assistance en cas d'urgence	Oui	Non
(v) Vente d'assurance voyage	Oui	Non
(vi) Manuel de procédures écrites sur les activités	Oui	Non
(vii) Manuel de procédures écrites sur la prévention des sinistres	Oui	Non
(viii) Recours à des fournisseurs privilégiés	Oui	Non
(ix) Exigences en matière de formation continue ou programmes de certification	Oui	Non
(x) Plan de gestion des crises	Oui	Non

**Dans la négative (peu importe la question), expliquer :**

(b) Le proposant a-t-il un processus écrit et normalisé de sélection des fournisseurs?	Oui	Non
--	-----	-----

**Dans la négative, expliquer :**

**Dans l'affirmative, cocher les procédures de diligence raisonnable qui s'inscrivent dans ce processus :**

Le fournisseur a été recommandé par d'autres fournisseurs connus et dignes de confiance ou par des collègues de l'industrie, ou est reconnu par une association du voyage ou du tourisme bien établie.

Le fournisseur exerce ses activités depuis au moins cinq ans.

Le fournisseur présente d'excellents antécédents en matière de sécurité (aucun incident ou aucune demande de règlement importante).

Le fournisseur dispose d'un plan écrit de gestion des crises.

Le fournisseur a été retenu pour son expertise et est réputé être l'un des agents de tourisme réceptifs les plus expérimentés.

Le fournisseur se conforme à la réglementation locale en matière d'assurance et de permis.

Le fournisseur peut être joint jour et nuit pour gérer les imprévus et les urgences.

Le voyageur et le fournisseur ont signé un contrat écrit.

Le fournisseur accepte de signer une clause de non-responsabilité avec le voyageur.

Le voyageur et le fournisseur effectuent des contrôles de qualité périodiques.

Le voyageur a établi des normes minimales de service écrites avec le fournisseur.

La plupart des excursions sont suivies par des accompagnateurs (employés du voyageur).

Le fournisseur a mis en place des procédures formelles pour gérer les plaintes des clients.

Le fournisseur peut fournir des références de crédit et des états financiers satisfaisants.

# Proposition supplémentaire pour agents de voyages

---

## 5. Engagements formels

---

- (a) Le proposant ou un de ses employés ou entrepreneurs indépendants a-t-il déjà fait l'objet d'une enquête ou été interdit de pratique par une autorité ayant juridiction sur sa profession? Oui      Non

**Dans l'affirmative, préciser :**

- (b) Au cours des cinq dernières années, le proposant ou l'un de ses employés ou entrepreneurs indépendants a-t-il fait l'objet d'une réclamation? Oui      Non

**Dans l'affirmative, fournir tous les renseignements pertinents sur une feuille séparée, notamment : (1) la date de la réclamation; (2) le nom du réclamant; (3) une description des allégations de préjudice causé; (4) le montant de l'indemnité versée et des frais de défense payés; et (5) le règlement final de cette réclamation ou son état actuel.**

- (c) Le proposant ou tout employé ou entrepreneur indépendant du proposant est-il au courant ou a-t-il été informé de toute action, erreur, omission ou circonstance qui pourrait raisonnablement donner lieu à une réclamation? Oui      Non

**Dans l'affirmative, préciser :**

**Sans préjudice à l'exercice de tout autre droit ou mesure corrective dont l'assureur dispose, le proposant affirme comprendre et approuver que si tout tel fait, circonstance ou situation existe, qu'il soit divulgué ou non au point (c) ci-dessus ou en réponse à la question (16) de la Proposition d'assurance responsabilité erreurs et omissions (risques divers), toute réclamation ou poursuite découlant de ce fait, de cette circonstance ou de cette situation sera exclue de la garantie de la police demandée si celle-ci est émise par l'assureur.**

La présente Proposition supplémentaire pour agents de voyages est jointe à la Proposition d'assurance responsabilité erreurs et omissions (risques divers) et en fait partie intégrante. Elle est assujettie aux mêmes dispositions se rapportant aux déclarations faites dans la proposition de base.

### REPLIE, SIGNÉE ET DATÉE PAR :

Signature : \_\_\_\_\_

Nom en caractères d'imprimerie : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_